

PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 24 JUIN 2019 (16h00-17h30)

ate rédaction 07/2019 Lieu Port Saint-Vaast-la-Hougue Vers			Version	sion V1	
Rédacteur CD 50 SMEPA	Date réunion	24/06/2019			
Prénom et nom		Organisme	the Helician	Pr	Ex
	Membres du conse	eil portuaire			
1. Jean Morin Président					
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			Х	
M. Jacques Coquelin	Titulaire				Χ
Mme Frédérique Boury	Suppléante				Χ
M. Serge Laidet	Suppléant				Χ
Représentants du conseil municipal	de Saint-Vaast-la-	Hougue			
M. Gilles Auger	Titulaire		Х		
Mme Fabienne Barbey	Suppléante				Х
Représentants personnel du concess	sionnaire				
M. Olivier Lemaignen	Titulaire			Х	
M. Florent Duloir	Suppléant			Х	
Représentants personnel gestion des	s ports				
M. Thierry Leteissier	Titulaire			Х	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			Х	
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire			Х	
M. Romain Laneele	Titulaire		1		Х
M. Francis Laneele	Titulaire			Х	
M. Didier Doucet	Suppléant				Х
M. Sébastien Ruel	Suppléant				Х
1 Poste vacant pour la pêche					
Représentants de l'activité plaisance					
M. Georges Courtay	Titulaire				Χ
M. Lucien Poirot	Titulaire			Х	
M. Philippe Lemoult	Titulaire			Х	
M. Jean Riby	Titulaire			Х	
M. Guillaume Villeneuve	Titulaire				Χ
M. François Taille	Suppléant				Х
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				
M. Philippe Richard	Suppléant				Χ
M. Claude Santerre	Suppléant				
M. Rémy Noël	Suppléant			Х	
Représentants de l'activité commerce					
M. Eric Jacob	Titulaire			Х	
M. Pascal Amiard	Suppléant				Х
Autres participants					
M. Philippe Charpentier	Direction de la me	er, des ports et des trans	ports	X	

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 24 juin 2019 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin,** représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et présente **M. Clergeau** responsable du service de la mer et de l'exploitation portuaire, il l'invite à procéder à l'appel des membres.

Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** demande à **M. Leteissier** d'aborder le premier point à l'ordre du jour de la réunion et l'invite à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 23 novembre 2018

- M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.
- M. Poirot remercie de la prise en compte de ses remarques dans la rédaction du compte-rendu, mais s'étonne que celle faisant référence au code des ports ne l'a pas été, et indique que les redevances du port sont différentes des taxes d'outillages.
- M. Leteissier répond qu'effectivement le compte-rendu a été rédigé en tenant compte des remarques sauf en ce qui concerne les redevances, car le choix a été fait depuis plusieurs années pour qu'il n'y ait pas de droits de port pour la plaisance.
- M. Morin propose que la formulation de M. Poirot soit reprise avec la réponse apportée par M. Leteissier.
- **M.** Poirot précise que la réglementation du code des transports n'est pas suivie. (R5321-1 et 5321-17) et que l'excédent de Saint Vaast va continuer à équilibrer, au titre de la SPL, le déficit engendré par Portbail et Barfleur.
- M. Leteissier n'est pas d'accord avec M. Poirot puisque les articles cités dans le code des transports concernent l'application des droits de port qui n'est pas mis en place pour la plaisance sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue. Il est uniquement appliqué sur la plaisance les tarifs d'outillage qui sont différents des droits de port.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité en prenant en compte les corrections.

II – Rapport d'activité du port 2018 :

- M. Leteissier présente le rapport d'activité 2018.
- **M.** Morin demande s'il y a des questions.

Aucune observation n'étant formulée, M. Leteissier présente le point suivant.

III – Compte de résultat 2018 :

- **M.** Lemaignen présente le compte de résultat 2018. Il précise que les charges de consommations sont en augmentation en raison des cours des carburants, et la baisse des charges de salaires et traitements s'explique par le changement de structure et la mise à disposition de personnels.
- **M.** Morin demande s'il y a des questions.
- M. Poirot demande des précisions sur différentes lignes du compte de résultat à savoir :

Lignes de dépenses :

- à quoi correspond les 140 584 € d'entretien immobilier et foncier ;
- **M.** Lemaignen répond que cela correspond aux travaux de dragage qui ont débuté en octobre 2018, cela comprend également la réfection des parkings ainsi que l'aménagement des terres agricoles. Il précise que la réfection de la cale est prévue sur 2019.
- les 25 668 € d'entretien mobilier et matériel ;
- **M.** Lemaignen indique qu'il s'agit de l'entretien de la potence et du pont bascule ainsi que de la pompe à carburant.
- les 16 458 € de petit matériel et équipement ;
- **M.** Lemaignen répond que c'est une addition des dépenses quotidiennes de petits matériels, et énumère quelques exemples.
- les 19 608 € de maintenance ;
- M. Lemaignen répond qu'il s'agit de travaux de maintenance sur la potence de matage.
- les 64 684 € de personnel mis à disposition ;

- M. Lemaignen explique que cela correspond aux salaires des agents du département mis à disposition de la S.P.L.
- les 11 525 € d'études et environnement ;
- M. Lemaignen précise qu'il s'agit des études réalisées dans le cadre du dragage du port.

Lignes de recettes :

- redevance occupation : 69 423 €
- M. Lemaignen indique que cela correspond aux redevances d'AOT sur le foncier du port.
- reprise de provision : 17 887 €
- **M.** Lemaignen explique que cela correspond aux reprises de provision sur les années antérieures pour le chantier de dragage, et précise qu'elles seront plus importantes en 2019.
- transfert de charges d'exploitation : 32 642 €
- **M.** Lemaignen informe que cela correspond à une recette liée à la mise à disposition du personnel de Saint-Vaast-la-Hougue sur les autres ports.
- **M. Poirot** fait remarquer que Saint-Vaast-la-Hougue a un résultat positif qui va contribuer à couvrir le déficit de Portbail.
- **M. Morin** précise que chaque comptabilité est séparée, qu'il n'y a pas de transfert de résultat d'un port à l'autre. Il explique que lorsque les travaux de dragage seront terminés sur Saint–Vaast–la–Hougue, le résultat comptable de ce port apparaitra en négatif.
- **M. Poirot** demande le montant des provisions au 31 décembre 2018, car elles n'apparaissent pas dans le compte de résultat.
- **M. Morin** répond que chaque port a une trésorerie positive, que c'est comptablement que le résultat est impacté, et informe qu'il va inviter un expert-comptable afin d'expliquer les résultats.
- **M. Poirot** indique que les bénéfices annuels des comptes de Saint-Vaast-la-Hougue n'apparaissent pas.
- **M.** Lemaignen répond que chaque dividende reste dans la société et que chaque dividende est affecté et impacté sur le résultat de la S.P.L. Il précise qu'à Portbail les provisions sont plus importantes qu'à Saint-Vaast-la-Hougue, mais que cela est lié à des prévisionnels d'investissement qui n'ont pas vocation à perdurer dans le temps.
- M. Morin propose qu'une présentation des comptes soient faite par le cabinet comptable.
- **M.** Poirot précise avoir relevé 345 000 € de provision pour Portbail et 542 000 € pour Saint-Vaast-la-Hougue par rapport aux documents en leur possession. Il informe que des travaux sont à réaliser le long du ponton D car l'enrochement est disjoint.
- **M. Duloir** répond qu'il n'y a jamais eu de joints à cet endroit, et précise qu'une entreprise ainsi qu'un technicien ont étudié cette problématique mais n'ont pas relevé d'aggravation notable. Il précise qu'une reprise de cette zone obligerait un démontage de l'enrochement d'un bout à l'autre. Il s'avère plus urgent de refaire les joints de la jetée du feu vert.

IV - Point sur les travaux :

M. Lemaignen présente les travaux dans le périmètre de la SPL réalisés depuis le dernier conseil portuaire ou en cours de réalisation :

Réfection partielle de la cale d'accès au bureau du port (société Boucé)	11 697 € TTC
Dragage du port (société Merceron)	650 255 € TTC
Travaux voirie portuaire (marquage de peintures)	5 800 €TTC

Et ceux réalisés sur les crédits départementaux :

Travaux de voirie portuaire (société Mastellotto)	80 000 € TTC
Travadx de verre pertadre (ecolete macteriotte)	00 000 C 110

M. Lemaignen présente les relevés bathymétriques effectués avant le début des travaux, et ceux effectués au 15 mai 2019. Il précise que 15 700 m³ ont été dragués, et que 3 zones n'ont pas fait l'objet de dragage.

Il informe que les travaux reprendront le 2 septembre 2019 pour une fin de travaux prévue à la mi–octobre. Les conduites de rejet seront retirées durant la saison estivale et remises en place fin août avant la reprise des travaux. Un relevé bathymétrique sera effectué à l'issue du chantier.

Il avise d'un nombre important d'arrêt des machines suite au retrait de filets de pêche, pneus, cordages plaisanciers etc...

- M. Lanéelle fait observer qu'une étude préalable aurait pu avoir lieu afin d'éviter l'arrêt des machines.
- M. Morin souligne l'incivisme traduit par ces actions.
- **M.** Poirot s'étonne que le niveau d'eau ne soit pas maintenu à 2 m 50 comme l'indique les instructions nautiques.
- M. Lemaignen informe que le tirant d'eau est de 2 m 30 et non 2 m 50.
- M. Duloir précise que la côte marine du port est de 2 m 30, la fermeture intervenant à 2 m 40.
- M. Poirot donne lecture du ressenti des usagers et des difficultés de sorties :
- « Ce chantier a commencé en retard, et ce, avec pas mal d'aléas, la machine ne tournant pas tous les jours... On est en droit de se poser des questions sur le professionnalisme de cette entreprise! En attendant, ce sont toujours les plaisanciers résidents qui subissent les nuisances. Les sorties de printemps ont été perturbées et maintenant ce sera celles d'automne! Cette situation est inadmissible! Si le chantier avait été suivi et administré correctement par des gens qui sont censés le faire, nous n'en serions pas là. Un geste commercial de la SPL envers les locataires des emplacements serait le bienvenue voire nécessaire ».
- **M. Duloir** répond qu'il ne peut laisser dire qu'il y a eu des journées où les plaisanciers n'ont pas pu sortir.
- M. Riby indique qu'il n'a pas eu de problème : « Concernant les travaux de dragage, je suis très satisfait de ce qui a été fait : mon bateau est sur le ponton E côté impair (donc entre D et E). Là le boulot de dragage a été fait, et maintenant, je peux sortir et entrer dans le port sans être bloqué dans la vase. Mon tirant d'eau est de 2 m et maintenant c'est bon. Je tiens à signaler que je suis très satisfait des équipes de Florent, toujours très disponibles quand je posais des questions sur les travaux, ils ont aussi très bien géré le déplacement des bateaux pendant les travaux. Et ce n'était pas simple ».
- **M. Lemaignen** présente les travaux de voirie réalisés par la société Mastellotto, et financés par les crédits départementaux, la S.P.L ayant pris en charge le coût de la peinture.
- M. Morin fait remarquer que l'entreprise en charge des travaux a fait un travail rapide et remarquable.
- **M.** Lemaignen informe que 4 stationnements ont été ajoutés pour les véhicules avec remorques, ainsi que la modification du stockage, des tables de vente et du stationnement des pêcheurs sur le quai Vauban et le quai Tourville. Un courrier va être envoyé aux pêcheurs afin de les informer.
- **M. Hubert** indique qu'il y a un problème de circulation, s'il stationne son véhicule le long de la ligne blanche.
- M. Auger répond qu'il y a des places réservées aux pêcheurs de l'autre côté.

Les professionnels de la pêche approuvent les travaux présentés.

V - Point 2018 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue qui a été actualisé par arrêté n°2016–322 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2018 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types Catégories		2017		2018		
Déchets d'exploitation		Quantités et montants		Quantités et montants		
	Déchets de					
Déchata ménagara at accimilée	cuisine	00.4				
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de tissus	99 t		-		
	animaux (pêche)					
Verres	Verres ordinaires	7,2 t		-	-	
	Cartons	,,	14 180 €		14 425 €	
	d'emballage		(intégrés à la	-	(intégrés à la	
	Emballages	3 t	taxe foncière)		taxe foncière)	
	plastiques					
Fûts et emballages	Cagettes en					
	polystyrène					
	Papiers					
	d'emballage					
BACC.	Dragues	1= 10.	1 146 ,20 € (recette)	7,28 t		
Métaux	Chaînes	17,12 t			1 492,10 €	
(hors fûts et contenants)	Câbles	1			(recette)	
	Films en					
	plastique				1 408,68 €	
Plastiques	Filets de pêche	4,95 t	0 €	18,06 t		
(hors emballage)	Bacs "halle à	1,001		10,00 t	TTC	
	marée"				110	
Pneus	Pneus usagés	0 t	0 € TTC	0 t	0 € TTC	
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	0 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit	
- arettee et eagettee en zeie	Ustensiles	0 111	gratait	0111	gratuit	
	souillés par un					
	produit					
	dangereux			729 kg 634 kg		
	Chiffons en tissus	1				
	souillés par des	367 kg	1 284,75 €TTC			
	produits dangereux Filtres à huile				1 985,42 € TTC	
Déchets souillés par des						
substances dangereuses						
	vides					
	Filtres gasoil					
	essence					
	Pinceaux					
	Bois de coque de					
	navire					
	Bidon d'huiles					
	vides					
	Contenants de					
	peinture					
	Contenants de					
Emballages et déchets	produits					
d'emballages de substances	nettoyants	507 kg				
dangereuses	Contenants de	J				
	produits					
1 1 1 1 1 1 n	dégraissants					
	Contenants de					
	produits					
	lubrification					
Piles et	Piles usagées	0 kg	gratuit	30 kg	gratuit	
accumulateurs	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit	
Huiles et	Huile de vidange					
combustibles liquides usagés		12 100 L	1 402,80 € TTC	10 000 L	1 002 € TTC	
ř.	Déchets					
	hydrocarbures	0 +	0 € TTC	0 t	0€ TTC	
	(curage cuve	0 t				
8.	gasoil/essence)					

VI - Questions diverses

- **M. Morin** demande s'il y a des questions.
- M. Riby demande ce qu'il en est du portail de l'aire de carénage qui est en panne.

- M. Duloir répond que des travaux importants sont à effectuer, mais qu'il est préférable de temporiser, car en fonction de l'implantation du projet du pôle tourisme, on ne sait pas s'il pourra être réutilisé après un changement d'emplacement.
- M. Poirot demande ce qu'il en est du pôle tourisme.
- **M.** Auger informe que les plans et le bâtiment vont être communiqués dans les semaines à venir. Le début des travaux étant prévu pour début mars, la livraison du bâtiment pour septembre 2021.
- M. Lemaignen précise qu'un plan détaillé en terme de reconfiguration de la zone de carénage sera présenté lors d'un prochain conseil portuaire.
- M. Poirot demande l'impact financier sur la S.P.L
- M. Lepetit répond que c'est un co-financement Département, CAC, Mairie.
- M. Noël fait remarquer l'état d'abandon des espaces verts portuaires par rapport à ceux de la ville.
- **M.** Lepetit répond que ce problème est globalement résolu, il est prévu de revoir les espaces verts à proximité du comptoir maritime.
- M. Noël précise qu'il parlait de ceux entre la Marina et la bouée cardinale.
- **M.** Le moult signale qu'il y a beaucoup d'algues vertes sur les pontons d'ancienne génération, de A à E et que c'est glissant.
- M. Duloir informe qu'il rencontrera en septembre la société en charge des nouveaux pontons.
- M. Lemaignen propose que soit étudiée la mise en place d'un nouveau platelage.
- M. Riby demande ce qu'il en est des locations à quai.
- M. Lemaignen répond qu'un règlement va être étudié et soumis à un prochain conseil portuaire.
- M. Poirot informe qu'une réglementation gouvernementale va être mise en place pour les navires en location.
- M. Hubert demande si l'échelle sur la cale va être remplacée.
- M. Duloir informe qu'une nouvelle échelle va être mise en place.

POINTS SUR LE PORT DE TATIHOU

M. Leteissier présente :

Les travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture de la rambarde.

Il informe du déroulement de la manifestation « La Tatihougue 2019 », et précise qu'un Avurnav va être édité.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Morin remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 0 4 N♥♥ W 19
Le président du conseil portuaire,

Jean Morin